

| | |
|--|--|
| <p>BULLETIN DE LA QUALITE DE L'AIR</p> <p>CELLULE INTERREGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT (CELINE) <i>Informing you on ambient air quality in the Belgian Regions</i> Rue Gaucheret 92-94, 1030 Bruxelles tel: 02/227.57.02 Site internet : https://www.irceline.be</p> | <p>VLAAMSE MILIEUMAATSCHAPPIJ</p> <p>Vlaanderen is milieu</p> <p>bruxelles environnement leefmilieu brussel .brussels</p> <p>Air Climat agence wallonne de l'air & du climat</p> |
|--|--|

Vendredi 16 décembre 12h00

BULLETIN D'INFORMATION PARTICULES FINES

**Dépassement du seuil d'information pour les particules fines.
Activation du seuil d'information et d'intervention en Région bruxelloise**

SITUATION ACTUELLE

Depuis hier jeudi 15 décembre, des concentrations élevées de particules fines (PM_{2,5}) dans l'air sont mesurées dans les réseaux de surveillance(*) des trois régions. Actuellement les concentrations moyennes de particules fines PM_{2,5} sur 24 heures sont toujours supérieures à 35 µg/m³ dans les trois régions. La concentration moyenne des particules fines PM_{2,5} sur 24 heures étaient à 10h de 40 µg/m³ en Flandre, 39 à Bruxelles et 42 en Wallonie. Le seuil PM₁₀ est également dépassé dans les trois régions avec des concentrations actuelles (moyenne 24h glissante) de 56 µg/m³ en Flandre, 51 à Bruxelles et 61 en Wallonie. 50 µg/m³ et 35 µg/m³ en PM_{2,5} sont les seuils utilisés par les trois régions de Belgique pour informer la population.

Les concentrations élevées de particules s'expliquent par le fait que la pollution atmosphérique (provenant de l'industrie, de l'agriculture, du trafic et du chauffage des bâtiments) est peu dispersée en raison de conditions météorologiques défavorables (vent faible). En raison du temps froid, les émissions provenant du chauffage des bâtiments, principalement dues aux poêles à bois, sont également plus élevées.

SITUATION POUR AUJOURD'HUI ET LES PROCHAINS JOURS

Les conditions météorologiques resteront défavorables encore quelques jours. Il est très probable que les concentrations de particules fines restent supérieures à 35 µg/m³ (PM_{2,5}) ou 50 µg/m³ (PM₁₀) pendant encore au moins les prochaines 24 heures.

Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35 µg/m³ (en moyenne glissante sur 24h en PM_{2,5}) ou 50 µg/m³ (en moyenne glissante sur 24h en PM₁₀) pendant plus de deux jours consécutifs, la phase

d'information et intervention est activée en Région Bruxelloise à partir du samedi 17/12 avec la mise en place des mesures suivantes

- *La vitesse est limitée à 50 km/h en Région de Bruxelles-Capitale, sur les voiries où on peut habituellement rouler à 90 ou 70 km/h.*
- *Les contrôles de vitesse sont renforcés par la police*
- *Interdiction d'utilisation du chauffage au bois, sauf si c'est le moyen de chauffage principal du domicile.*
- *La police renforce les contrôles de vitesse en Région de Bruxelles-Capitale.*
- *Gratuité des métros, trams et bus bruxellois (STIB)*
- *Gratuité du ticket journalier Villo!*

Etant donné que les concentrations moyennes devraient rester supérieures à 35 µg/m³ (en moyenne glissante sur 24h en PM_{2,5}) ou 50 µg/m³ (en moyenne glissante sur 24h en PM₁₀) pendant au moins encore 24h, la phase d'information reste active dans les Régions flamande et wallonne

| |
|-----------------------------|
| PERSONNES DE CONTACT |
|-----------------------------|

En Flandre:

- Vlaamse Milieumaatschappij (VMM): Madame Katrien Smet – tél. : GSM : 0473/99.28.70
- <http://www.vmm.be>

À Bruxelles:

- Consultez le pollumètre, mis à jour toutes les heures : <http://www.qualitedelair.brussels>
- Pour toute info sur l'environnement, Service Info-Environnement : info@environnement.brussels ou 02/775.75.75
- Bruxelles-Environnement : Service presse: presse@environnement.brussels – 0490/52.37.89
- Cabinet du Ministre A. Maron : Simon Vandamme (porte-parole) : GSM : 0479/66.03.23 email : svandamme@gov.brussels

En Wallonie:

- Cabine de la Ministre Céline Tellier : Nathalie Guilmin – 0499/20.70.16
- <http://www.awac.be/>

CELINE:

- FR : M. Philippe Maetz tél. : 02/227.56.78 ou 02/227.57.02 – GSM : 0473/84.35.15
- NL : M. Frans Fierens tel. : 02/227.56.71 – GSM: 0494/62.91.40
- <http://www.irceline.be> (aussi pour inscription à la liste de diffusion par e-mail)